

France Relance : appel à projet soutien aux petites cantines

Le plan France Relance, dans le cadre de son volet en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, a ciblé la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français.

Cette priorité comporte un soutien à certaines cantines scolaires. Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire.

L'État accordera un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques primaires des petites collectivités qui souhaitent, en contre-partie, s'engager dans une transition durable et être en mesure de proposer plus de produits locaux, bio ou de qualité dans les repas qu'elles servent.

Les modalités relatives à cet appel à projets sont consultables sur le site :

<https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Les **demandes de subvention** peuvent être déposées **jusqu'au 31 octobre 2021**.

Nota : cette date de clôture est susceptible d'ajustement en fonction des crédits disponibles.

Attention : Pour les communes et EPCI du département de Haute-Loire, les dossiers de candidatures sont à envoyer à la direction régionale de l'agence de services et de paiement (ASP) Occitanie dont l'adresse est précisée sur le site internet.